

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
 Département de l'Oise
Séance ordinaire du 22 mars 2022

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents : 09	
- pouvoirs : 02	
- suffrages exprimés : 11	
Date de convocation	
15/03/2022	
Date d'affichage	
15/03/2022	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : MM. LÉPINE - LEGRAND - BOURDON - DANGRÉAUX - VERNEY - DUVAL - VIGOGNE - PAREDES - BONICHOT

Absents : M. GOBET qui donne pouvoir M. LEGRAND et Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE

Secrétaire de séance : M. Didier BOURDON

Objet : 2/2022/06 : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. Christian LÉPINE présente le budget primitif au Conseil Municipal : l'état prévisionnel a été communiqué aux conseillers

FONCTIONNEMENT : Dépenses /Recettes : 417 077 €

INVESTISSEMENT : Dépenses/Recettes : 91 716 €

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique. Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr